

MOSELLE FIBRE

Objet : Budget Primitif 2025 – Budget Annexe Accompagnement de la transformation numérique des territoires

COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025 DELIBERATION N° CSD 2025-368

Le 10 février 2025, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Viviane FATTORELLI, M. Salvatore FIORETTO, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Patrick PIERRE, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, M. Bernard ZENNER.

DELEGATIONS DE POUVOIR :

M. Franck KLEIN donne pouvoir à M. Jean-Paul DASTILLUNG

M. Alphonse MASSON donne pouvoir à M. Pierre ZENNER

M. Philippe SCHOTT donne pouvoir à M. Serge WOLLJUNG

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Francis BECK, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Grégoire LEININGER, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Eléonore PRZYBYLA, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'instruction interministérielle M57 ;

VU le rapport n° CSR 2024-368 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 10 février 2025 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 16 décembre 2024. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2025 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du Budget Annexe Accompagnement de la transformation numérique des territoires

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une Centrale d'Achat. 450 K€ de retour Usages ont été affectés en 2024 pour ces missions.

L'année 2024 a été consacrée à la structuration et à l'amélioration des processus d'accompagnement proposés par MOSELLE FIBRE.

Ainsi, en vidéoprotection chaque phase d'accompagnement, des études aux travaux, a été calibrée pour mieux répondre aux attentes du territoires et industrialiser les processus d'accompagnement.

Ainsi, en 2024, 12 conventions d'accompagnement ont été signées pour une valeur de 53 500 €. Il est estimé en 2025, la signature de 21 conventions. 11 sont d'ores et déjà en attente de retour de signature pour une valeur de 74 000 €.

Une nouvelle expérimentation a également été engagée auprès de trois communes : HETTANGE-GRANDE, ROUSSY-LE-VILLAGE et EVRANGE. Cette expérimentation, qui s'achèvera en 2025, a pour vocation d'éprouver d'une part l'utilisation d'un logiciel « compact » d'exploitation des flux de vidéoprotection et d'autre part, l'agrégation des flux vidéo en un lieu unique. Ce dispositif permettrait, par exemple, de préfigurer aux côtés du Département, du SDIS et de l'Etat l'organisation d'une cellule de crise. Le coût estimé en 2025 est de 70 000 € HT.

Par ailleurs, l'accompagnement informatique a été recalibré pour mieux correspondre aux besoins et attentes du territoire. En effet, les premiers enseignements des audits réalisés ont mis en évidence la nécessité d'actions structurantes pour les collectivités.

Ces décisions, hautement politiques, nécessitent une concertation du territoire selon des jalons politiques et techniques qui seront décidés conjointement.

De ce constat, MOSELLE FIBRE a lancé le Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) au cours de l'années 2024.

Le SDSI est programmé en trois phases. La première réalisée en 2024, constitue un diagnostic de l'état des pratiques informatiques et des systèmes d'information en Moselle. La deuxième étape, qui continuera en 2025, s'attache à établir un référentiel commun qui donnera lieu dans une troisième phase au Schéma Directeur établi conjointement avec les collectivités du territoire

Les premiers services numériques mutualisés ont également émergé et plusieurs offres sont maintenant disponibles au catalogue de MOSELLE FIBRE : un pack cyber avec son gestionnaire de mots de passe, une offre de suivi des systèmes d'information et une offre d'hébergement des noms de domaines. Il sera également proposé en début 2025, une offre de sauvegarde, indispensable aux collectivités dans le cadre de la sécurisation de leur système d'information. La première convention servicielle a été envoyée pour signature en cette fin d'année 2024.

Le budget dédié à la transformation numérique est équilibré cette année. Les accompagnements réalisés, les frais de gestion de la Centrale d'Achat facturés ainsi que le retour Usages ont permis de compenser les frais de fonctionnement. Ceux-ci ont bénéficié d'un meilleur dimensionnement au regard des activités cibles du Syndicat.

L'année 2025 verra une stabilisation des accompagnements en vidéoprotection et une consolidation de l'accompagnement en informatique. Il convient de souligner l'impact que peuvent avoir les élections communales et intercommunales sur le programme d'investissement des collectivités et les accompagnements qui en découleront.

1. BUDGET PRIMITIF 2025

a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2025 du Budget Annexe :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	23 000,00	241 116,08
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 14 183,92
=	=	=
Total de la section d'investissement (2)	23 000,00	255 300,00
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 058 852,53	1 105 063,00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	16 894,00	38 677,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 67 993,47	(si excédent) 0,00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	1 143 740,00	1 143 740,00
TOTAL DU BUDGET (4)	1 166 740,00	1 399 040,00

Le projet de BP présente une situation en sur équilibre à hauteur de 1 399 040 € en recettes et 1 166 740 € en dépenses.

b. REPRISE DES RESULTATS 2024

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

1. Affectation du résultat – compte 002

Je vous propose d'inscrire le déficit de fonctionnement cumulé 2024 au compte 002 *Résultat de fonctionnement reporté* à hauteur de 67 993,47 €.

Je vous propose également d'inscrire l'excédent d'investissement cumulé 2024 au compte 001 *Solde d'investissement reporté* à hauteur de 14 183,92 €.

C. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes du budget annexe de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire le projet d'accompagnement.

Le budget de fonctionnement (dépenses réelles) du Budget annexe Transformation Numérique s'élève à 839 K€ pour l'exercice 2025. Les principaux postes de dépenses réelles sont les suivants :

Les dépenses de personnel (**707 K€**) représentent la grande majorité au fonctionnement du pôle d'expertise. 13 agents sont concernés : 1 directeur de Pôle, 1 administrateur système, 2 techniciens d'exploitation, 2 chefs de projet de vidéoprotection, 1 cheffe de service de la Centrale d'Achat, 1 assistante achat et plusieurs recrutements à venir (1 chef de service informatique, 1 administrateur système, 2 chefs de projet et 1 chargé de suivi).

Les charges à caractère général (**91 K€**) et autres charges de gestion courantes (**41 K€**) correspondent notamment :

- Aux dépenses logistiques et générales (**83 K€**), c'est-à-dire les frais de déplacement et d'entretien de la flotte automobile dédiée au pôle d'expertise (4 véhicules), aux frais d'impression et élaboration des supports de communication, frais de télécommunication et adhésion aux réseaux professionnels tel que DECLIC, et frais d'annonce.

- Aux projets numériques (**48 K€**) correspondant aux dépenses informatiques (matériel, licences, études, annonces et insertions...) liées aux prestations d'expertise dans le cadre des conventions d'accompagnement et du développement de l'offre servicielle et d'infogérance, aussi qu'aux dépenses liées à la mise en place des prestations de sauvegarde externalisée dans le cadre de l'offre de service aux membres usages numériques.

En dépenses, s'ajoute un déficit reporté de 67 K€ constituant le report de déficit de la section de fonctionnement.

BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	146 612,00	16 894,00	74 166,00	0,00	91 060,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	702 388,00	0,00	707 000,00	0,00	707 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	28 500,00	0,00	41 102,53	0,00	41 102,53
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		877 500,00	16 894,00	822 268,53	0,00	839 162,53
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		877 500,00	16 894,00	822 268,53	0,00	839 162,53

023	Virement à la section d'investissement (4)	57 000,00		223 184,00	0,00	223 184,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 000,00		13 400,00	0,00	13 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		69 000,00		236 584,00	0,00	236 584,00

TOTAL	946 500,00	16 894,00	1 058 852,53	0,00	1 075 746,53
--------------	-------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	67 993,47
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 143 740,00
--	---------------------

2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

- **Participation des collectivités bénéficiaires de l'Accompagnement : 493 K€.** Ces fonds correspondent à la participation que verse une collectivité lors d'un accompagnement et aux frais de gestion appliqués sur les commandes de la Centrale d'Achat.

Ces participations ont été estimées sur la base du reste à réaliser conventionné en 2024, et de nouveaux accompagnements évalués à 190 K€ pour la vidéoprotection et 150 K€ pour l'informatique, 15 K€ pour les prestations de sauvegarde externalisée.

Les contributions des adhérents aux frais de gestion de la Centrale d'Achat sont estimées à **100 K€**, et seront ajustées à hauteur de 5% des commandes passées via la Centrale d'Achat.

- **Versement du Budget Principal : 650 K€.** Cela correspond à des Usages, à hauteur de 450 K€, à laquelle s'ajoute cette année 200 K€ pris sur le reliquat des enveloppes Usages des années précédentes, et qui ont vocation à financer les frais d'installation des solutions de sauvegarde externalisées auprès des communes membres d'EPCI fondateur.

BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	486 250,00	38 677,00	455 063,00	0,00	493 740,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	450 137,10	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
Total des recettes de gestion courante		936 387,10	38 677,00	1 105 063,00	0,00	1 143 740,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		936 387,10	38 677,00	1 105 063,00	0,00	1 143 740,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	936 387,10	38 677,00	1 105 063,00	0,00	1 143 740,00
--------------	-------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 143 740,00
--	---------------------

d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

1. Dépenses d'investissement :

Les dépenses de matériel et logiciel liées à l'entretien et renouvellement du parc mobilier, informatique et aux concessions d'usage logicielles sont évaluées à **14K€** et correspondent aux moyens nécessaires pour l'équipement des agents et pour les publications.

En 2025, **9 K€** sont prévus pour les projets numériques, notamment pour une étude pour structurer les cahiers des clauses techniques des marchés informatiques à passer en cohérence avec l'offre d'accompagnement, la future DSP et les orientations du schéma directeur informatique.

BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	52 500,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	16 709,49	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		69 209,49	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		69 209,49	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	69 209,49	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 000,00
---	------------------

2. Recettes d'investissement

Cette section retrace le financement de l'investissement par l'autofinancement de la section d'investissement (opérations d'ordres), ainsi que l'encaissement du FCTVA.

BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	209,49	0,00	92,08	0,00	92,08
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		209,49	0,00	92,08	0,00	92,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	4 440,00	0,00	4 440,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	37 290,51	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		37 290,51	0,00	4 440,00	0,00	4 440,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		37 500,00	0,00	4 532,08	0,00	4 532,08

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	57 000,00		223 184,00	0,00	223 184,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	12 000,00		13 400,00	0,00	13 400,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		69 000,00		236 584,00	0,00	236 584,00

TOTAL	106 500,00	0,00	241 116,08	0,00	241 116,08
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	14 183,92
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	255 300,00
---	-------------------

En vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M57, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget annexe pour 2025 à 1 166 740 € en dépenses et en 1 399 040 € recettes, répartis ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	23 000,00	255 300 ,00
Total de la section de fonctionnement	1 143 740,00	1 143 740,00
TOTAL DU BUDGET	1 166 740,00	1 399 040,00

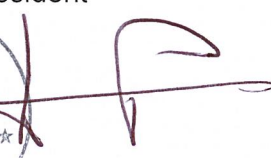
- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 23
Adopté par : 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Serge WOLLJUNG